

RÉGION CORSE
LE DIRECTEUR REGIONAL

Délégation de signature
Donnée par le directeur régional de Corse
Au directeur départemental de Haute-Corse

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, le 2 juin 2025 ;

Délégation temporaire est donnée à Mme Fabienne FUSIL-HENNEQUIN, directrice départementale de Haute-Corse par intérim du 30 juin au 11 juillet 2025, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de BASTIA. Mme Fabienne FUSIL-HENNEQUIN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de BASTIA à l'exception des cotes de groupes ou des entreprises relevant du comité de cotation des grands risques.

Mme Fabienne FUSIL-HENNEQUIN peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à AJACCIO, le 30 juin 2025

Jean-Luc CHAUSSIVERT

